

L'Amiral : à un battement d'ailes de devenir emblème officiel du Québec

Julien SAGUEZ

Le Québec possède déjà trois emblèmes nationaux officiels : le Bouleau jaune, le Harfang des neiges et l'Iris versicolore. Depuis près de 20 ans, l'Amiral a été choisi comme insecte emblème, mais n'a jamais été reconnu officiellement. Alors pourquoi un insecte emblème pour le Québec ?

Avec plus de 25 000 espèces présentes au Québec, les insectes constituent probablement la plus riche et belle diversité animale de la province. Tantôt aimés (les papillons sont sûrement le meilleur exemple), tantôt détestés (pensons aux maringouins et aux mouches noires), les insectes occupent un rôle majeur dans le maintien des écosystèmes et dans la pollinisation de nos plantes. En bref, ils sont essentiels à notre présence sur Terre.

Rappelons que l'idée d'un insecte emblème est celle d'un citoyen qui s'étonnait de voir que de nombreux États américains en possédaient un. Il adressa alors une lettre à l'Insectarium de Montréal en 1993 dans laquelle il suggérait de doter le Québec d'un emblème entomologique. Par la suite, un comité fut formé pour étudier le dossier. Composé de quatre entomologistes (Jean-Pierre Bourassa de l'UQTR, Daniel Coderre de l'UQAM, Marjolaine Giroux de l'Insectarium de Montréal et Serge Laplante d'Agriculture et agroalimentaire Canada), mais aussi d'un botaniste (Daniel Gagnon de l'UQAM) et d'un biologiste (Jacques Prescott du ministère de l'Environnement et de la Faune), ce comité a eu pour mandats, entre autres, d'établir les critères de sélection et de choisir les insectes candidats.

En 1996, le comité arrêta ses choix sur 5 espèces, à savoir la coccinelle maculée (*Coleomegilla maculata*), la demoiselle bistrée (*Calopteryx maculata*), la cicindèle à six points (*Cicindela sexguttata*), le bourdon fébrile (*Bombus impatiens*) et le papillon amiral (*Limenitis arthemis*). L'année suivante, le ministre

Le papillon amiral est sorti gagnant du scrutin, remportant près d'un tiers des suffrages avec plus de 73 000 votes sur 230 000 et devançant la coccinelle maculée de quelques 5000 voix.

de l'Environnement et de la faune du Québec, David Cliche, donnait son appui au projet de doter le Québec d'un insecte emblème. Au printemps 1998, avec le partenariat de plusieurs organismes (SEQ, AEAQ, Entomofaune du Québec, les Amis de l'Insectarium et la ville de Montréal), l'Insectarium de Montréal mettait en place l'exposition *Pourquoi un insecte emblème?* et un vote populaire était organisé (d'avril à décembre) afin de choisir l'insecte qui deviendrait le quatrième emblème du Québec. À l'issue de cette consultation, c'est le papillon amiral qui est sorti gagnant du scrutin, remportant près d'un tiers des suffrages avec plus de 73 000 votes sur 230 000 et devançant la coccinelle maculée de quelques 5000 voix.

Commençait alors une longue route vers la reconnaissance officielle de l'Amiral en tant qu'insecte emblème. Plusieurs démarches ont été entreprises sous différents gouvernements jusqu'au milieu des années 2000, mais chacune



Le papillon amiral (*Limenitis arthemis*).
Photo prise au Parc du Bic,
en juillet 2017.

d'elles s'est avérée vaine. C'est pour reconnaître et honorer le travail du comité de sélection, de toutes celles et tous ceux qui ont été impliqués dans ce projet ainsi que des milliers de personnes qui ont pris part au vote que j'avais décidé de relancer le dossier lors de ma présidence en 2015-2016. Je m'étais fixé comme objectif d'essayer d'apporter le dossier à l'Assemblée nationale du Québec. Mais à qui s'adresser ? Au ministre de la Justice responsable du drapeau et des symboles nationaux ou bien auprès d'un député ?

J'ai eu la chance d'obtenir l'écoute de mon député, Dave Turcotte, qui a d'emblée accepté d'étudier le dossier et de voir ce qu'il était possible de faire. Après une première rencontre dans son bureau de comté à Saint-Jean-sur-Richelieu, le député m'a annoncé qu'il rédigerait un projet de Loi visant à modifier la Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec, sanctionnée le 5 novembre 1999. Il s'en est suivi de longs mois dédiés à la rédaction et à la validation du projet de Loi qui ont été retardés par la grève des juristes de l'État. En mai 2017, je recevais un courriel m'annonçant que le projet de Loi était prêt.

Quelques jours avant la fête nationale dont la thématique était « Québec, emblème de notre fierté », le 15 juin 2017 au matin, Dave Turcotte déposait



JULIEN SAGUEZ



GRACIEUSÉ DU BUREAU DE DAVE TURCOTTE

Dave Turcotte (député du comté de Saint-Jean) et Julien Saguez (président sortant de la SEQ) avec le projet de Loi.

le projet de loi n° 894 (Loi modifiant la Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec afin que le papillon amiral soit reconnu comme insecte emblématique du Québec) et l'Assemblée nationale du Québec acceptait d'en être saisie. Deux de nos représentantes de la SEQ (Valérie Fournier, vice-présidente et Amélie

Gervais, représentante étudiante) ont assisté au dépôt de ce projet de loi devant les députés.

Voici la note explicative qui est incluse dans le projet de loi :

« Ce projet de loi a pour objet d'établir un insecte emblématique du Québec pour

permettre la promotion des insectes, la valorisation du patrimoine entomologique, la sensibilisation à l'importance de la conservation des habitats fauniques pour la sauvegarde de la biodiversité et du patrimoine entomologique ainsi que la reconnaissance du rôle essentiel des insectes dans les écosystèmes. »

Cette note reprend les grandes lignes qui avaient été à l'origine du pourquoi d'un insecte emblème pour le Québec.

Vous l'aurez sûrement constaté, Colin Favret et Étienne Normandin ont également choisi de faire un clin d'œil à ce projet de loi en choisissant l'Amiral comme logo du congrès 2017 dont la thématique est « Le patrimoine entomologique ». Espérons que c'est un bon signe pour la reconnaissance officielle de notre insecte emblème.

Le projet de loi devrait être débattu et voté cet automne. D'ici là, croisons nous les ailes, les élytres ou les pattes pour que nos pensées créent un effet papillon et se rendent jusqu'à l'Assemblée nationale... Quel que soit le résultat du vote, je vous invite à lire les prochains numéros d'*Antennae* pour connaître l'issue de cette longue saga.

Julien Saguez est chercheur au CÉROM et président sortant de la SEQ.



Plus d'informations : Pour lire le projet de loi n° 894 au complet ou le télécharger : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-894-41-1.html>